

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 septembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUDEL a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER MENANTEAU.

N° 20250916 - 05 – SITE INTERNET DE LA COMMUNE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le site internet de la commune étant obsolète, il est temps de le remettre au goût du jour.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises qui ont été consultées pour réaliser ce nouveau site internet.

Entreprise	Montant H.T.
CAPTURE COMMUNICATION	3882 € HT
AIDEC	4409 € HT
TOILE DE COM	3410 € HT
Thomas CONSULTING	4800 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

→ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CAPTURE COMMUNICATION d'un montant de **3882 € HT**,

→ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 25 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.